

INDEX ALPHABÉTIQUE

	N° Fiche
A	
Absence de conclusion d'un accord	A130
Abondement de l'employeur du plan épargne entreprise	C46
Abondement de l'employeur du plan épargne interentreprises	C46
Accord collectif du compte épargne temps	D32
Accord conclu pour la participation	
■ avec des représentants d'organisation syndical représentative	A31
■ avec le comité d'entreprise	A32
■ dans le cadre d'une convention ou d'un accord collectif de travail	A30
■ dans le cadre d'une unité économique et sociale	A35
Accord conclu pour l'intéressement	
■ dans le cadre d'une convention collective ou d'un accord de groupe	B31
■ avec des représentants d'organisation syndicale représentative	B31
■ au sein de comité d'entreprise	B33
Accord de groupe	
■ pour la participation	A34
■ pour l'intéressement	B35
Accord de groupe et accord de groupe européen	B64
Accord dérogatoire	A62
Accord instituant un compte épargne temps	D60
Achat d'action de la société	C54
Actionnariat des salariés au plan de souscription ou d'achat d'actions	E60
Affectation d'heures excédentaires	D46
Affectation d'une partie de l'augmentation du salaire	D44
Affectation des jours de repos acquis dans le cadre d'un accord de réduction du temps de travail	D47
Affectation des sommes à l'extérieur de l'entreprise	A92
Affectation des repos compensateurs	D45
Ajustement du prix des options du plan de souscription ou d'achat d'actions	E45
Alimentation du plan d'épargne d'entreprise	C40
Alimentation du plan d'épargne interentreprises	C111
Appréciation des éléments de calcul	A61
Assiette de cotisations de l'intéressement	B73
Attributions d'actions gratuites	E62
Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE ou d'un PERCO	E61

B

Bénéficiaires de l'intéressement	B70
Bénéficiaires du plan d'épargne d'entreprise	C30
Bénéficiaires du plan de souscription ou d'achat d'actions	E20
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	E70

C

Calcul de la réserve spéciale de participation	A60
Calcul de l'intéressement	B60
Chiffre sur la participation	A160
Clauses à prévoir dans l'accord	
■ de participation	A50
■ d'intéressement	B100
Clauses facultatives	A51
■ de participation	A51
■ d'intéressement	B101
Clause interdites	B102
Clauses obligatoires	
■ de participation	A50
■ d'intéressement	B100
Congé rémunéré du compte épargne temps	D51
Contrôle de l'accord d'intéressement	B110
Contrôle de la DIRECCTE	B111
Comptabilisation des sommes versées et des droits individuels des salariés	C51
Conditions d'émission des bons	E71
Contenu de l'accord compte épargne temps	D33
Contenu du plan d'option du plan de souscription ou d'achat d'actions	E42
Critères de répartition	A71

D

Déblocage anticipé	
■ de la participation	A101
■ du plan épargne entreprise	C61
Décompte de l'effectif	A20
Déduction de l'impôt sur les sociétés	A111
Délai de versement de l'intéressement	B90
Dénonciation de l'accord de participation	A40 – A41

D (suite)

Dénonciation de l'accord d'intéressement	B50
Délais de paiement	E63
Départ du salarié	
■ pour la participation	A102
■ pour le plan d'épargne entreprise	C62
Dépôt de l'accord	A41
Dispositif du compte épargne temps	D70
Dispositions générales du compte épargne temps	D20
Droit des salariés actionnaires	E64
Durée de l'accord	A41
Durée de l'accord d'intéressement	B40
Durée du congé du compte épargne temps	D52
Durée du plan d'épargne entreprise	C24

E

Entreprises assujetties	A20
Entreprise concernées par le plan d'épargne entreprise	C21
Exercices des options du plan de souscription ou d'achat d'actions	E44
Exonération	A110
Exonération de cotisations	A118
Exonération de l'impôt sur le revenu	A116

G

Gestion des fonds de la participation	A90
Gestion des fonds du plan d'épargne salariale	C50

I

Indemnités du compte épargne temps	D42
Indemnisation du congé compte épargne temps	D54
Indisponibilité des fonds de participation	C60
Indisponibilité des fonds du plan d'épargne interentreprises	C118
Information des actionnaires au plan de souscriptions ou d'achat d'actions	E46
Information des salariés concernant les clauses à prévoir	
■ de participation	A120
■ d'intéressement	B103

I (suite)

Information individuelle	A121
Information et suivi de l'application de l'accord d'intéressement	B91
Intéressement au résultat	B61
Intéressement au performances	B62

L

L'assurance vie	F42
Les produits individuels	F40
Les retraites d'entreprise	F10
Liste des entreprises publiques soumises au régime légal de la participation	A21
Liste des formules de placement	C52

M

Mandataires sociaux du plan de souscription ou d'achat d'actions	E31
Mécanisme du plan d'épargne d'entreprise	C80
Mise en place	
■ de l'accord d'intéressement	B30
■ du compte épargne temps	D30
■ du plan de souscription ou d'achat d'actions	E40
■ du plan épargne entreprise	C20
■ du plan épargne entreprise dans un groupe de société	C20
Modalités de fonctionnement du compte épargne temps	D40
Modalités de gestion du compte épargne temps	D57
Modalités de mise en place du plan de souscription ou d'achat d'actions	E41
Modalités des transferts de la participation	A123
Modalités des transferts du plan d'épargne entreprise	C45
Modalités d'octroi du congé compte épargne temps	
Mode de conclusion des accords	A30
Mode gestion – régimes sociale et fiscal du plan d'épargne interentreprises	C119
Modes de placement du plan d'épargne entreprise	C50
Modèle d'accord de participation	A140
Modèle d'accord d'intéressement	B120
Modèle de règlement du PEE	
■ entreprise de plus de 100 salariés	C90
■ entreprise de 100 salariés ou moins	C91
Modification de l'accord de participation	A40 – A41

M (suite)

Modification de l'accord d'intéressement	B50
Modification de la situation juridique de l'entreprise pour la participation	A42
Modification de la situation juridique de l'entreprise pour l'intéressement	B51
Modification du mode de placement	C53

O

Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	C55
---	-----

P

Plafonds de l'intéressement	B72
Plafonds de répartition de la participation	A80
Plafonds de perception de la participation	A81
Pan d'épargne d'entreprise long terme	F31
Plan d'épargne retraite entreprise	F23
Plan d'épargne retraite populaire : PERP	F41
Plan d'épargne pour la retraite collectif : PERCO	F32
Préretraite	F50
Présentation du plan d'épargne interentreprises	C110
Présentation du plan de souscription ou d'achat d'actions	E20
Primes conventionnelle du compte épargne temps	D42
Principe régissant les accords d'intéressement	B20
Principe de non substitution	B21
Prix des actions du plan de souscription ou d'achat d'actions	E43
Provision pour investissement	A113
Provision pour investissement sur les SCOP	A114

R

Ratification par les 2/3 du personnel pour la participation	A33
Ratification du projet d'intéressement par les deux tiers du personnel	B34
Règlement des litiges	A130
Règlement du plan d'épargne entreprise	C23
Régime à cotisation définies	F21
Régime à prestations définies	F22

R (suite)

Régime fiscal	
■ pour la participation	A110
■ pour l'intéressement	B81
■ de plan d'épargne entreprise	C70
Régime fiscal applicable aux entreprises appartenant à un même groupe	A117
Régime fiscal et social pour l'entreprise pour le plan de souscription ou l'achat d'actions	E50
Régime fiscal et social pour le salarié pour le plan de souscription ou l'achat d'actions	E51
Régime social	A110
■ pour la participation	A110
■ pour l'intéressement	B81
■ de plan d'épargne entreprise	C70
Régime social et fiscal des transferts	C116
Régimes collectifs à adhésion individuelle et facultative	F30
Renouvellement de l'accord d'intéressement	B52
Répartition de la réserve spéciale	A70
Répartition de l'intéressement	B71
Report des congés du compte épargne temps	D41
Rôle de l'URSSAF	B112
Rôle des services fiscaux	B113

S

Salariés bénéficiant du compte épargne temps	D31
Situation du salarié en compte épargne temps	D55
Sociétés anonymes à participation ouvrière	A115
Sommes provenant de la participation du plan d'épargne interentreprises	C112
Sommes versées dans le cadre d'un accord d'intéressement, de participation ou d'un PEE	D43
Suspension de l'accord	A40
Système collectifs à adhésion obligatoire à l'épargne retraite	F20

T

Tableau comparatif des différents régimes collectifs	F51
Tableau comparatif intéressement / participation	B130
Tableau récapitulatif : participation	A150
Tableau récapitulatif : du plan d'épargne entreprise	C100
Tableau synoptique de l'intéressement	B73
Taxes et participations sur les salaires	A112

T (suite)

Textes applicables	B10
■ intéressement	B10
■ participation	A10
■ plan de souscription ou d'achat d'actions	E10
■ plan épargne entreprise	C10
■ compte épargne temps	D10
Textes codifiés	
■ intéressement	B10
■ participation	A10
Transfert des droits	
■ compte épargne temps	D56
■ participation	A122
■ plan d'épargne entreprise	C44
■ plan d'épargne interentreprises	C115

U

Utilisation des fonds de participation	A100
Utilisation des fonds du compte épargne temps	D50

V

Variation des modalités de calcul de l'intéressement	B63
Versement de la réserve spécial de participation	C42
Versement de l'intéressement	B90
Versement de l'intéressement du plan épargne entreprise	C41
Versement de l'intéressement du plan d'épargne interentreprises	C112
Versement immédiat	A100
Versement volontaire du salarié pour la participation	C43
Versement volontaire du salarié pour plan d'épargne interentreprises	C114

